



AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 921-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 848-19 SUR LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

AVIS est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité d'Ange-Gardien, qu'à sa séance extraordinaire du 9 décembre 2024, le conseil municipal a adopté le règlement numéro 921-24 modifiant le règlement numéro 848-19 sur la politique de gestion contractuelle.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au bureau municipal aux heures habituelles d'ouverture soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h et le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30.

Donné à Ange-Gardien ce 11 décembre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,



Brigitte Vachon